

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture
067-216705244-20220310-10-03-2022-AU
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 4 mars 2022
Conseillers élus : 15
en fonction : 15
présents : 11

Séance du 10 mars 2022 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M.AUGST Frédéric

Membres présents : MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.AUGST Frédéric, MMES DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : MM.BLOCH Rémi, LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky, MME PUEL Camille,

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
n°8 : Programmes d'action année 2022 – et prévisions des coupes 2022 : ONF
N°9 : Chasse communale 2015-2024 : cession partielle/ lot de chasse Weiterswiller / Association de Chasse d'Obersoultzbach/ Admission nouveaux membres/élection du comité de direction/changement d'adresse

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 4 février 2022
- 2) Compte Administratif de 2021
- 3) Compte de Gestion 2021
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement de 2021
- 5) Fixation des taux des contributions directes 2022
- 6) Budget primitif 2022
- 7) Travaux logements école : avenant
- 8) Divers : bureau de vote / élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

COMPTE – RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 4 février 2022

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Compte Administratif de 2021 de la Commune

Après la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune arrêté comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	445.499,61
- recettes de fonctionnement :	564.113,17
Excédent de fonctionnement	118.613,56
- dépenses d'investissement :	208.895,46
- recettes d'investissement :	318.595,69
Excédent d'investissement	109.700,23
RESULTAT 2021	228.313,79

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M.BALTZER Jean-Georges, adjoint au maire, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Maire s'est retiré au moment des votes.

3) Compte de Gestion 2021 de la Commune

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2021,
- après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité

4) Affectation du résultat de fonctionnement de 2021

En application des dispositions de l'instruction comptable M 14, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2021 comme suit :

- 118.613,56 € en excédent de fonctionnement reporté

5) Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Par délibération du 1^{er} avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 29,64 %

TFPNB : 64,14 %

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TFPB : 29,64 %

TFPNB : 64,14 %

Adopté à l'unanimité.

6) Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la Commune arrêté comme suit :

↳ Section de fonctionnement : 456.163,56 €
dépenses et recettes :

↳ Section d'investissement : 639.800,00 €
dépenses et recettes :

Adopté à l'unanimité

7) Travaux logements école : avenant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la validation des marchés (montant définitif 393 034,69 € HT), le cabinet d'architecture nous a fait parvenir l'avenant n°2 :

- Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre : Architecte VALENTIN, d'un montant de 13.512,40 € HT soit 14.863.64 € TTC (tva 10 %),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 cité ci-dessus.

La dépense est prévue dans le BP 2022.

Adopté à l'unanimité

8) Programmes d'action année 2022 – et prévisions des coupes 2022 : ONF

Après la présentation du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2022 et du programme d'actions transmis par l'ONF, le Conseil Municipal après délibération décide :

D'approuver :

- Le programme d'actions 2022 tel que présenté, pour un montant estimé à 700 € HT (mise en peinture nouvelles limites),
- Les travaux sylvicoles et d'exploitation d'assistance technique pour un montant de 2.200 € HT,
- Le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes prévus dans les parcelles 1 et 4 pour l'exercice 2022 concernant la forêt, communale présenté par l'Office National des Forêts pour un montant bilan net prévisionnel de 1.397 € HT pour un volume de 330 m³,

D'autoriser : Monsieur le Maire à signer les devis et le programme présenté et approuve sa réalisation par voie de conventions ou de devis.

Adopté à l'unanimité

9) Chasse communale 2015-2024 : Cession partielle/ lot de chasse Weiterswiller/ Association de Chasse d'Obersoultzbach/ agrément de nouveaux membres/élection du comité de direction/changement d'adresse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2015, approuvant la cession partielle avec l'Association de Chasse d'Obersoultzbach, locataire du lot n°2 de la chasse communale d'Obersoultzbach,

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 19 février 2022, d'admission de nouveaux membres, d'élection du comité de direction, et transférant le siège de l'Association de Chasse D'Obersoultzbach au 108, rue des Roses à 67340 WEINBOURG ;

Vu la demande du 21 février 2022 émanant de M. BALZER Ernest, Président de l'Association de Chasse d'Obersoultzbach ;

Vu les démissions de MM. CROMER René, FISCHBACH Guillaume, KUHN Laurent, SCHMIDT Alfred, BRUPPACHER Sacha ;

Vu les demandes d'adhésion de MM. BALZER Ernest, REMY Antoine, KEISER Eric,

Après consultation de la commission communale consultative de la chasse (4C) par mail en date du 28 février 2022 et après vérification des documents produits, la 4 C n'a pas d'observations à formuler quant à ces nouveaux associés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des éléments ci-dessus ;

ACCEPTE les candidatures de MM.BALTZER Ernest, REMY Antoine, KEISER Eric.

Adopté par 7 voix pour, 4 abstentions.

10) Divers : bureau de vote / élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

de 8h00 à 10h30 :	M.AUGST Frédéric ; Mme LOSSEL Isabelle ; M.LUDWIG Jacky
de 10h30 à 13h00 :	M.BALTZER Jean-Georges ; M.LINK Jean-Claude ; Mme PETIT-AMBROSINI Aurore (Mme TANNIER Isabelle le 24/04/2022)
de 13h00 à 15h30 :	M.BLOCH Rémi ; Mme DICHTTEL Catherine ; Mme WEINLING Françoise
de 15h30 à 18h00 :	M.MORQUE Dominique ; Mme PUEL Camille ; M.WERNER Philippe

- Présentation du projet « aire de jeux » par M.AUGST Frédéric,
- Information sur l'accueil de réfugiés Ukrainiens,
- Présentation de la convention avec l'association « Stolperstein France »,
- Information sur la réunion du Conseil d'Ecole du vendredi 4/03/2022 et sur la réunion sur l'évolution du RPI du 24/02/2022 en Sous-Préfecture de Saverne,
- Appel à candidatures pour le renouveau du Messti 2022

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affiché le lundi 14 mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire :



EICHWALD Claude